Voir la version en ligne

Syndicat National des Professions du Chien et du Chat
44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@contact-snpcc.com

Grille de salaire applicable depuis 01 septembre 2018

En janvier de cette année, les partenaires sociaux ont signé un accord concernant l'augmentation des salaires de la branche. Cet accord vient d'être étendu par arrêté du 23 août. En conséquence, les salaires des salarié(e)s de la Branche "Fleuristes, vente et services aux animaux familiers" doivent être augmentés à partir du 01 septembre 2018. **En savoir plus**

Comment allez-vous vous y prendre pour prélever l'impôt à la source ?

La mise en œuvre du prélèvement à la source est confirmée au 1er janvier 2019. Afin d'aider les entreprises à mettre en place cette nouvelle forme de collecte de l'impôt sur le revenu, voici les réponses aux principales questions.

Lire la suite

Adhérer au SNPCC

Cet email a été envoyé à {EMAIL}.
Ne pas répondre à cet email, cette boite n'est pas relevée.
Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet,
et notre partie "contact", merci !
Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e) à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations.
Si vous ne souhaitez plus recevoir nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous.
Cordialement. Le comité du SNPCC
Se désinscrire

© www.snpcc.com 2018 all rights reserved.